



République française

COMMUNE DE SERIGNAC
DEPARTEMENT
LOT



Séance du vendredi 20 novembre 2015

Date de la convocation: 17/11/2015

Membres en exercice :
11

*L'an deux mille quinze et le vingt novembre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Joël MOURGUES,*

Présents : 9

Présents : Joël MOURGUES, Cécile AUBER, Pierre BONAFoux, Olivier VIGOUROUX, Jean-Claude CANDELON, Liliane VILLAIN, Evelyne GIRAUDEAU, Yan VAN GILS, Jean-Baptiste ROUQUIE

Votants: 9

Représentés:

Secrétaire de séance:
Jean-Baptiste
ROUQUIE

Excusés: Jean-Luc NOUBEL, Christophe MOUNEY

Absents:

Objet: Avenant commerce - 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de la commission travaux d'apporter une modification sur la façade du bâtiment abritant le futur commerce multiservices.

Il est donc nécessaire de procéder à un avenant numéro un, en faveur du lot n°01 "Gros-oeuvre/maçonnerie". Monsieur le Maire distribue le devis n°15110002, afin que chacun des membres présents prenne connaissance de la modification.

Le montant initial du lot n°01 était de 86 796,05 € hors taxes et de 104 155,26 € toutes taxes avec un taux de TVA à 20% ; et de 5 050,30 € hors taxes soit 5 555,33 € toutes taxes avec un taux de TVA à 10%.

Le montant de l'avenant est 4 904,30 € hors taxes et de 5 885,16 € toutes taxes, taux de TVA à 20%. Il n'y a pas de travaux supplémentaires sur la tranche de TVA à 10%.

Le nouveau montant du marché s'élève à 91 700,35€ hors taxes soit 110 040,42€ toutes taxes, taux de TVA à 20%. Le montant du marché avec taux de TVA à 10% restant inchangé.

Le Conseil Municipal approuve le choix de la modification de façade et autorise l'Avenant n°1.

Il désigne Monsieur le Maire pour signer cet avenant.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,

A Sérignac le 23 novembre 2015,

Le Maire,

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Préfecture

le 26.11.2015

et publication du

30.11.2015

Le Maire



